



Fiche de sécurité

1. Identification du produit

Nom commercial du produit: Pirobloc HTF-UltraClean
Use du produit: Fluido de transmisión de calor
Entreprise: Pirobloc S.A.
Av. Castell de Barberà, 31
P.I. Santiga
08210 – Barberà del Vallès (Barcelona) – Espagne
Telf. +34 937 189 064 Fax +34 902 908 812
E-mail: sales@fluidotermico.com
Date de révision: 01/08/2016
Téléphone d'urgence: +34 937 189 064 (heures de bureau)

2. Identification des risques du produit

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

3. Composition

Composition chimique: huiles synthétiques

| Composants | CAS n° | Concentration normale | Unités |
|----------------------------------|------------|-----------------------|--------|
| sous-produit de polyéthylbenzène | 64742-56-9 | 75 - 100 | % |



4. Procédés d'urgence et premiers secours

- Indications générales
Pas de mesures spéciales.
- Contact avec la peau.
Laver à l'eau et savon neutre. Sortir le vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.
- Contact avec les yeux.
Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes.
- Inhalation.
Porter à l'air frais. Aller chez le médecin en cas d'arrêt respiratoire et réaliser un massage cardiaque.
- Ingestion
Ne pas induire au vomissement. Chercher de l'assistance médicale.

5. Mesures de lutte contre les incendies

- Moyens d'extinction adéquats
Poudre sec, CO₂, écume.
- Moyens d'extinction non adéquats
De l'eau sous pression.
- Risques d'exposition
Pendant la décomposition thermique et pendant la combustion, de l'oxyde de carbone peut se dégager.
- Équipement de protections spéciales.
S'habiller d'un ensemble complet pour produits chimiques et porter un appareil de respiration autonome.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Protection individuelle
Utiliser des gants adéquats et vêtement de protection.
- Protection de l'environnement.
Prévoir la possible contamination du sol, de l'eau et des écoulements. Notifier aux autorités en cas de déversement dans les égouts publics.
- Méthode de nettoyage
Utiliser des matériaux absorbants et déposer dans un container de résidus qui peut être fermé. Laver avec de l'eau la zone touchée.



7. Manipulation et stockage

- Manipulation
Ne pas manger, boire ni fumer dans le lieu de travail.
- Stockage
Maintenir éloigné de sources d'ignition. Stocker dans le récipient original fermé dans un lieu sûr et à température ambiante.
- Utilisations spécifiques
Pas d'indications particulières.

8. Contrôles d'Exposition / Protection du personnel

- Contrôle des limites d'exposition.
Limite d'exposition à l'huile minérale pendant le travail :
 - VLA-ED*: 5 mg/m³
 - VLA-EC*: 10 mg/m³*Selon la liste de Valeurs Limite Environnementales d'Exposition Professionnel adoptés par l'Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT) pour l'année 2007
- Protection du personnel.
 - Respiratoire : En cas d'insuffisance respiratoire utiliser un l'équipement respiratoire adéquat
 - Mains: Gants adéquats
 - Yeux : Lunettes de sécurité adéquates
 - Peau: Vêtement de travail adéquat et chaussures fermées
- Mesures générales de protection et d'hygiène
Fixer des règles interne à l'entreprise pour la manipulation de produits chimiques

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|--------------------------------|
| Aspect: liquide | Point de fusion: -9 °C |
| Couleur: ambre foncé | Point d'ébullition: >350 °C |
| Odeur: légère | Point de inflammation: >185 °C |
| Densité relative: 0,895 g/cm ³ | Auto-inflammabilité: N.A. °C |
| Viscosité cinématique: 20 cSt | Coefficient de partage: N.D. |
| Solubilité dans l'eau: Non soluble | Danger d'explosion: N.A. |
| Solubilité en huile: Soluble | Contenu solvables: N.D. |
| pH Concentré: N.A. | Vitesse d'évaporation: N.D. |
| pH au N.A. %: N.A. | Propriétés comburents: N.A. |
| Pression de vapeur: N.D. | D'autres: |

N.A.: Non applicable – N.D.: Non déterminé



10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter: surfaces chaudes, sources d'ignition.
- Matériaux à éviter: acides et agents oxydants forts.
- Produits de décomposition dangereux: durant la décomposition thermique et la combustion, il peut se dégager des oxydes de carbone.

11. Information toxicologique

- Toxicité par ingestion: Peut provoquer des nausées ou irritation de l'appareil digestif.
- Toxicité par inhalation : Peut provoquer un mal de tête.
- Toxicité dermique : le contact prolongé peut produire une irritation de la peau.
- Toxicité oculaire: le contact prolongé peut produire une irritation des yeux.
- Allergies: Pas d'allergies connues.
- Information additionnelle : Nous contacter.

12. Informations écologiques

- Mobilité: non déterminé.
 - Bioaccumulation: non déterminé.
 - Biodégradabilité : par sa composition, ce produit il est de biodégradabilité lente
 - EcoToxicité: non déterminé.
- Autres effets nuisibles : prévoir la pollution du sol, eaux ou drainages.

13. Considérations sur l'élimination

- Produit: incinérer ou déposer en accord avec les réglementations locales.
- Emballage : les emballages non contaminés seront traités comme les résidus domestiques ou comme le matériel recyclable. Ceux contaminés seront traités comme le produit.
- Législation étatique et communautaire: Loi 10/1998 des Déchets, Loi 11/1997 des Emballages et Déchets d'emballage et modifications postérieures.



14. Information relative au transport

Pas de danger pour le transport. En cas d'accident et déversement du produit, agir selon le point 6.

15. Information réglementaire

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon le règlement sur la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses.

La classification précédente est applicable au produit dans sa forme d'approvisionnement, non en émulsion.

16. Autres informations

L'information fournie dans cette fiche de Données de Sécurité a été rédigée en accord avec le RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 du PARLEMENT EUROPÉEN ET du CONSEIL du 18 décembre 2006 relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et les préparations chimiques (REACH), pour créer l'Agence Européenne de Substances et Préparations Chimiques ; modifier la Directive 1999/45/CE et abolir le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le Règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les Directives 91/155/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Cette information se base sur l'état actuel de nos connaissances. Son objectif est de décrire nos produits du point de vue de la sécurité, c'est pourquoi on ne garantit pas les propriétés concrètes des produits.